en des risques anormaux que présente sa profession, aucune suite ne devrait être donnée à sa demande de prêt. Pourtant, alors, une ressource lui reste: l'assurance peut être souscrite par son conjoint ou par un tiers qui s'engage solidairement envers la Société de crédit immobilier; l'assurance garantit, en cas de décès du conjoint ou du tiers, le payement des sommes restant dues à l'époque de ce décès.

Des mesures spéciales sont à l'étude en faveur des mutilés de la guerre et du travail, qui, par suite de leur mutilation même, se heurtent à des difficultés pour l'assurance.

Ailleurs, ils peuvent, d'ores et déjà, bénéficier de l'article 48 de la loi du 5 décembre 1922, qui prévoit des dispositions permettant d'éviter la visite médicale, dans des conditions précisées par le même article: ce texte est surtout important pour les mutilés qui ne pourraient pas passer la visite dans de bonnes conditions (1).

L'assurance est contractée au moyen d'une prime unique payée au moment de la signature des actes. Mais cette prime peut être avancée par la Société de crédit immobilier en sus de l'avance pour la construction. Ainsi incorporée au prêt, elle devient payable par annuités, et sa charge est plus légère.

Ne pas oublier que, grâce à l'assurance, l'immeuble reste la propriété de la famille, qui n'a rien à débourser, le décès survînt-il seulement quelques jours après la signature du contrat.

Réalisation du prêt.

Quand la police d'assurance est établie, l'acte de prêt est dressé en même temps que l'acte d'achat du terrain.

Une hypothèque est constituée sur l'immeuble. Les frais d'acte sont à la charge de l'emprunteur.

La Société d'habitations à bon marché peut commencer les travaux. Elle sera payée au fur et à mesure de leur avancement par la Société de crédit immobilier elle-même.

Au bout de quelques mois, la maison finie, l'ouvrier s'y installera: il en est immédiatement propriétaire.

En fait, les formalités à accomplir sont plus simples qu'elles ne le paraissent; les Sociétés, qui ont l'habitude de ces opérations, donnent toutes indications utiles et se chargent elles-mêmes de la plupart des démarches.

(A suivre.)

(1) Voir le texte de cet article :

Toutefois, il en sera disposé lorsqu'il aura, deux ans au moins avant l'acquisition de la maison, du champ ou du jardin, formé une demande d'assurance et opéré à la caisse nationale un versement égal à 1 0/0 du capital à garantir, sans que la somme versée puisse être inférieure à 10 francs. La souscription de la police devra être effectuée dans un délai d'une année, après l'expiration de la période de deux ans visée ci-dessus, et la somme versée viendra en déduction de la prime unique.

Si la police n'est pas souscrite dans le délai fixé, le versement reste acquis à la caisse nationale.

Il circule de faux bons de la Défense nationale

Paris, 6 janvier. — Le ministère des Finances vient d'attirer l'attention des comptables du Trésor et de ceux des administrations publiques sur de faux bons de la Défense nationale de dix mille francs à deux ans, de la série A D, susceptibles d'être présentés au remboursement.

Ces coupures, actuellement en circulation, sont assez bien imitées pour déjouer à première vue toute suspicion. Les finances, cependant, fournissent aux comptables de l'Etat une série de points de repère assez serrés, grâce auxquels la fraude des bons incriminés pourra être aisément reconnue.

Un gant d'aviateur dans le ventre d'un requin

Copenhague, 6 janvier. — Un journal de Drontheim rapporte qu'un capitaine du vapeur norvégien « Cornalt », qui se trouvait pêcher ces temps-ci dans les eaux du Spitzberg, a retiré de la mer une sorte de requin assez fréquent sur les côtes de Norvège.

Dans l'estomac de l'animal, les pêcheurs découvrirent un gant d'aviateur et, par une association d'idées inévitable, ils pensent que ce gant a appartenu à Amundsen ou à l'un de ses compagnons.

Un navire anglais et un navire américain luttent de vitesse

New-York, 6 janvier. — Des paris atteignant un total de plusieurs milliers de dollars ont été faits ici sur la course entre le transatlantique américain « Président Roosevelt » et le paquebot britannique « Caronia » qui, pour la première fois, assure le service New-York-La Havane. La présente course marque le point culminant de la concurrence acharnée que se font dans cette partie du monde les Compagnies de navigation américaines et britanniques.

Le « Caronia » a levé l'ancre à 10 h. et le « Président-Roosevelt » à 13 h. Mais, malgré l'avance du paquebot anglais les paris sont en faveur de son rival américain.

Un cultivateur aurait assassiné ses six enfants

Saint-Brieuc, 6 janvier. — Mme Departoux, femme d'un cultivateur d'un hameau voisin de Trégomeur (Côtes-du-Nord), étant morte de façon suspecte, une autopsie fut ordonnée. A la suite de cette autopsie le mari de la victime fut arrêté. Il vient d'avouer qu'il avait enterré dans le jardin de son ancienne ferme à Saint-Aaron, les cadavres de ses enfants disparus mystérieusement sans jamais avoir figuré sur les registres de l'état-civil.

On pense que le cultivateur aurait tué ainsi cinq ou six enfants.

Devant ces révélations, M. Havard, juge d'instruction, et M. Battaglini, substitut du Procureur, se sont rendus sur les lieux. Des travailleurs bénévoles ont, jusqu'à la nuit tombante, retourné le terrain signalé aux sondes indiqués par l'inculpé sans découvrir des restes humains.

Un fou évadé d'un asile s'était réfugié dans un tronc d'arbre

Angoulême, 6 janvier. — Deux habitants de Saint-Yrieix, passant à travers champs, aperçurent un jeune homme d'allure suspecte qu'ils suivirent. Quelle ne fut pas leur surprise de le voir grimper à un gros chêne creux, à l'intérieur duquel il disparut. Intrigués, ils s'approchèrent et, après avoir constaté que l'individu était blotti dans le tronc de l'arbre, ils l'interpellèrent. Ils firent sortir de son abri, puis le conduisirent devant le maire de la commune.

On s'aperçut alors qu'on se trouvait en présence d'un évadé de l'asile d'aliénés de Bronty. Le pauvre fou paraissait mourir de froid et de faim. Le maire le réconforta, puis le fit conduire à l'asile.

LA GRÈVE DES MINEURS DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 6 janvier. — La grève des mineurs se poursuit avec calme. Ce matin une manifestation a eu lieu à la Bourse du Travail. Au cours de cette réunion différents orateurs du syndicat unitaire des mineurs ont pris la parole et ont encouragé la continuation de la grève pour obtenir le succès des revendications.

C'est l'hiver...

PLUSIEURS VILLAGES ISOLÉS DANS LES ALPES-MARITIMES

Nice, 6 janvier. — La neige est tombée abondamment dans les Alpes-Maritimes. Plusieurs villages sont complètement isolés. Les communications entre l'Escarène et Sospel, Turini et Peira-Cava sont interrompues.

Les communications téléphoniques et télégraphiques entre Nice, Draguignan, Toulon et Marseille fonctionnent fort mal.

Plusieurs localités des cantons de Saint-Vallier, Saint-Auban, Coursegoules, bloquées par la neige, ne peuvent plus être atteintes par les courriers postaux, ni expédier le lettres. Des efforts sont faits pour que les communications postales se fassent par skieurs ou par traîneaux, jusqu'à ce que les voies soient déblayées pour permettre le passage aux autos et aux voitures.

LA GLACE S'ÉTANT ROMPUE UN CAFETIER SE NOIE dans un TORRENT

Chambéry, 6 janvier. — M. Auguste Dussuel, 60 ans, cafetier à la Peysse, voulait traverser le torrent de Leysse, qui était recouvert de glace, à hauteur du barrage de la Trousse. La glace se rompit et le malheureux est tombé dans la rivière où on a retrouvé peu après son corps.

18 DEGRÉS AU-DESSOUS DE ZÉRO EN ESPAGNE

Madrid, 6 janvier. — Loin de diminuer, le froid se fait davantage sentir dans toute la péninsule. C'est surtout dans les provinces de Santander, Avila et Lerida que les populations ont le plus à souffrir.

Dans la première, la tempête de neige n'a pas cessé depuis trois jours et la couche blanche atteint plus de 2m.50. Près de San-Pedro-de-Romeal, un autocar transportant des voyageurs, est bloqué par les neiges. Le chauffeur, après huit heures d'une marche pénible, est arrivé au village voisin pour réclamer des secours, mais il est à craindre qu'on ne ramène plusieurs cadavres.

Les loups apparaissent

Les loups affamés, pénètrent dans les fermes; un cultivateur, attaqué par ces fauves, n'a dû son salut qu'à la prompte intervention de ses voisins, qui en tuèrent deux et mirent les autres en fuite.

Les trains circulent avec beaucoup de difficultés et ont des retards considérables. De nombreuses localités sont isolées et il n'est guère possible de les ravitailler. Dans la vallée d'Estagento, où le thermomètre marque 18 degrés au-dessous de zéro, la neige atteint une épaisseur de 4 mètres; pour communiquer d'une maison à une autre les habitants doivent s'ouvrir des passages à coups de pi .

Deux bergers morts de froid

A Valdegobia, province de Victoria, deux pasteurs qui s'étaient rendus dans la montagne pour faire rentrer leurs troupeaux, ont été trouvés morts de froid et leurs corps ensevelis sous la neige.

La loi sur le pouvoir royal en Serbie

Belgrade, 6 janvier. — La loi sur le pouvoir royal et l'administration suprême de l'Etat, a été publiée, ce matin, au Journal Officiel.

L'article 1er stipule que le royaume des Serbes, Croates et Slovènes est une monarchie héréditaire. Aux termes de l'art. 2, le roi est détenteur de toute l'autorité dans le pays. Il édicte et promulgue les lois, nomme les fonctionnaires, confère les grades dans l'armée, commande la force armée.

L'article 3 confère au roi le droit d'amnistie et de grâce. Selon l'article 4, le roi représente l'Etat dans toutes les relations avec les puissances étrangères. Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont consacrés au statut de la maison royale et à l'organisation et à l'exercice de la régence, pendant l'absence, la maladie du roi ou pendant sa minorité.

Aux termes de l'article 15 le roi nomme le président du Conseil et les ministres qui agissent conformément à ses instructions. Les ministres prêtent serment de fidélité au roi. L'article 16 stipule que les ministres sont responsables devant le roi qui peut les mettre en accusation.

L'article 17 prévoit la procédure à suivre pour la mise en jugement des ministres. Selon l'article 18, le roi édicte et promulgue les lois par décret, contresigné par le président du Conseil, le ministre intéressé et le ministre de la Justice.

Aux termes de l'article 19, le pouvoir administratif est exercé par les ministres conformément à l'autorisation royale. L'article 20 stipule que le pouvoir judiciaire est exercé dans tout le pays au nom du roi.

UN GENERAL CHEF DU GOUVERNEMENT YOUGOSLAVE

Belgrade, 6 janvier. — Le roi Alexandre de Yougoslavie a constitué un Parlement extraparlementaire dans lequel la présidence du Conseil et le portefeuille de l'Intérieur ont été confiés au général de division Pierre Jivkovitch.

LE CHEF D'UNE SECTE PHILOSOPHIQUE ALLEMANDE ESTIMÉ TUÉ DE TROIS BALLES de REVOLVER

Berlin, 6 janvier. — Le docteur Karl Unger, chef des anthroposophes allemands, a été hier soir, frappé de trois balles de revolver au moment où il pénétrait dans une salle de conférences à Nuremberg.

Le docteur Unger est mort quelques instants après. Son agresseur, un mécanicien, a été immédiatement arrêté.

Les Assurances sociales et la Fédération nationale catholique

Du dernier bulletin de la F. N. C., nous extrayons les renseignements suivants qui résument l'œuvre accomplie dans le domaine des assurances sociales :

L'engagement massif de la F.N.C. dans l'action sociale a suscité un magnifique élan. Mis à part, les diocèses de Metz et Strasbourg qui sont encore régis par la législation allemande sur les assurances, la France métropolitaine se partage en 84 diocèses: 81 ont répondu à notre questionnaire. Et voici ce qui peut être dégagé des réponses:

Pour les risques de répartition, 65 mutuelles familiales départementales sont en voie d'organisation. Dans 13 départements, on a choisi une mutuelle existante comme zone de rassemblement. Le résultat tient le même dans les deux cas, nous aurons donc 78 mutuelles départementales, conduisant très vraisemblablement à 78 Caisses d'assurances.

Dans trois départements, on a décidé l'affiliation à l'Union départementale mutualiste.

Il reste donc quatre départements seulement pour lesquels la décision est réservée.

Pour les risques de capitalisation, la Caisse nationale de capitalisation, qui sera organisée à Paris, est assurée de l'adhésion de 66 départements. La solution des Caisses régionales entraîne dix organisations départementales. Quatre autres, précitées, suivront l'Union mutualiste départementale.

Les prévisions toujours très incertaines, donnent le chiffre de 400.000 adhérents pour 43 départements.

M. l'abbé Allaert est nommé vice-recteur de l'Université catholique de Lille

A la réception des professeurs et dirigeants de l'Université catholique de Lille, Mgr l'Evêque de Lille a annoncé qu'il avait pourvu au remplacement de M. Dutoit, vice-recteur, nommé vicaire général. Il a désigné pour remplir ce poste M. Daniel Allaert, professeur de première au Collège de Marcq-en-Barœul, ancien étudiant de la Faculté libre des Lettres et de la Faculté de théologie, licencié ès-langues vivantes.

Né à Dunkerque, le 3 avril 1886, M. l'abbé Allaert était professeur à l'Institution Saint-Jude, à Armentières, quand éclata la guerre. Mobilisé sur sa demande, brancardier au 1er R. I., caporal en décembre 1917, prisonnier le 28 mai 1918, interné à Vaseny et à Coucy-le-Château pendant trois mois, puis à Langensalza et à Torgau, il fut rapatrié le 30 décembre 1918. M. l'abbé Allaert prit part aux actions suivantes: 1914, retraite de Belgique, La Hlérie-Laviéville; 1915, Beuvraigne; 1916, Verdun; 1917, Craonne, Flandres; 1918, Oise et Aisne.

Nous prions le nouveau vice-recteur des Facultés catholiques de Lille de vouloir bien agréer nos plus vives félicitations.

LE KRACH DE LA Banque Générale Immobilière à Lille

LA COUR D'APPEL DE DOUAI CONDAMNE RAYMOND DUQUAY A DEUX ANS DE PRISON

D'abord remisier rue du Molinel, Raymond Duquay créa dans la rue Thiers, à Lille, la Banque générale immobilière.

Cet établissement financier se livrait à des opérations audacieuses.

Les spéculations de Raymond Duquay, qu'on appelait en bourse de Lille « l'homme caoutchouc », furent malheureuses. Malgré tous les moyens employés pour éviter la débâcle, l'ancien remisier fut obligé de déposer son bilan. Il laissait un passif de plus de 600.000 fr., et les hommes d'affaires découvrirent un certain nombre d'opérations irrégulières à la charge du fondateur de la « Banque générale immobilière ».

Duquay eut à répondre des inculpations suivantes: nombreux abus de confiance, émission de chèques sans provision et banqueroute frauduleuse.

Le tribunal correctionnel de Lille entendit le syndic, M. Bouillet, qui exposa l'affaire.

Duquay fut condamné le 14 mars 1928, à deux ans de prison et 100 fr. d'amende. Il devait en outre rembourser à certains de ses débiteurs une somme de cent mille francs.

Cependant le tribunal, estimant que l'inculpé avait été victime de son inexpérience, en raison aussi de ses bons antécédents, lui avait accordé le bénéfice du sursis pour la prison.

Mais le ministère public jugea de son côté que le scandale avait par trop ému l'opinion et que la somme soustraite aux clients de la banque était trop considérable. Le Parquet fit appel « a minima » du jugement de Lille.

Les parties civiles ne se sont pas pourvues en appel.

Le jeune banquier comparaissait à nouveau samedi devant la Cour d'appel de Douai; il fournit quelques explications et il s'efforça de démontrer comment il voulut « renflouer » sa banque.

M. l'avocat général Firmin soutient l'accusation; il déclare que les abus de confiance figurent dans l'inculpation en nombre impressionnant et il requiert une condamnation à deux ans de prison, c'est-à-dire le maximum de la peine encourue pour le délit reproché au prévenu.

Me Albert Beque présente la défense de l'ex-banquier.

Après quelques minutes de délibération, la Cour condamne Duquay à deux ans de prison, sans sursis, attendu, dit l'arrêt, que le prévenu a voulu s'enrichir rapidement par des moyens frauduleux et aux dépens d'autrui. Le reste du jugement est confirmé.

Duquay a signé immédiatement son pourvoi en cassation.

UN ESCROC qui se dit ancien officier est arrêté à Arras

La police d'Arras a procédé à l'arrestation d'un individu marocain, tunisien ou algérien, qui cache son identité, mais qui était porteur de faux papiers d'une pension pour blessures, au nom de Jean Monssimi Lapalin, avec lesquels il a réussi à commettre des escroqueries, dans les régions de Lille, Dunkerque, Blendecques, Arques, St-Omer et Montreuil.

Arrivé à Arras jeudi dans la journée, il s'aboucha avec certains marchands ambulants, marocains et tunisiens, puis coucha en ville en chambre garnie.

Il se fit remettre certaines adresses de personnes notables de la ville et chercha à employer les moyens qui lui avaient si bien réussi précédemment.

Il se rendit donc chez un de nos confrères, M. Hollart, demandant à lui parler en sa qualité de président du « Souvenir français » pour solliciter un prêt d'honneur de 20 francs, afin de pouvoir payer sa chambre.

M. Hollart étant absent, le solliciteur qui avait été éconduit, crut devoir le prendre de très haut, déclarant que l'on ne savait pas à qui l'on avait affaire et qu'il était capitaine au 6e régiment colonial; on ne lui en ouvrit pas moins la porte de sortie et l'individu s'en alla, non sans avoir déclaré qu'il allait voir une autorité militaire.

Peu d'instants après M. Hollart étant rentré chez lui, on lui fit part de l'étrange visite reçue.

Sa décision fut vite prise : flairant un escroc de grande envergure, il prévint par téléphone le commissariat de police.

M. Martéau, commissaire central, accompagné du chef de la sûreté et de trois autres agents, se mit aussitôt en route et fut assez heureux pour mettre la main sur le faux officier, au moment où il venait d'obtenir dix francs d'un lieutenant de la garnison d'Arras.

Au bureau de police, l'escroc fut trouvé porteur d'une quantité de papiers, de cartes de visite au nom de nombreuses personnalités de la région : des adresses, de papiers de pension au nom d'Augaglia et d'une quittance d'avance sur pension, établie à Montreuil-sur-Mer, au nom de Monssimi Lapalin.

On ne tarda pas à se rendre compte que ce dernier papier officiel était un faux et portait de fausses signatures.

Interrogé sur son identité, l'escroc ne veut rien dire.

Lapalin, mis à la disposition du parquet fut immédiatement écroué.

Deux malfaiteurs sont arrêtés à Lille parceux qu'ils voulaient cambrioler

M. Bedaton, représentant d'une maison de fournitures dentaires, 110, rue Puébla, fêtait les Rois en famille. Mme Bedaton remarquant que l'électricité était allumée au premier étage, voulut aller l'éteindre. Elle rencontra un individu. Elle prévint immédiatement son mari et son beau-frère, qui se trouvaient dans la salle à manger. Au même instant, le malfaiteur prit la fuite avec un complice, tandis que M. Bedaton se mit à leur poursuite. Atteignant l'un des malfaiteurs, il glissa sur la neige durcie et entraîna l'individu qui roula aussi sur le sol, où il fut immobilisé.

Un passant, M. Sylvain Samon, ayant entendu les appels « Au voleur! » s'était lancé à la poursuite du deuxième larron, qui fut appréhendé à son tour.

M. Bedaton prévint le poste central de police par téléphone et M. Ferize, commissaire, envoya des agents pour arrêter les individus.

Amenés au commissariat, les malfaiteurs qui déclarèrent se nommer Fernand Chabert, 25 ans, habitant 3, rue Nicolas-Leblanc et Antoine Thevenac, 27 ans, ajusteur, habitant Paris, rue Belanny, nièrent avoir voulu cambrioler le domicile du représentant. « Nous voulions rendre visite à un ami et nous nous étions trompés de maison ».

Mais pour ouvrir la maison de cet « ami », ils avaient pris une longue pince monseigneur qu'on retrouva sur le trottoir.

Les deux malfaiteurs, qui avaient fouillé tous les meubles des chambres, n'avaient rien emporté. Ils seront déférés au parquet aujourd'hui.

L'INSTALLATION DES NOUVEAUX CHANOINES DU CHAPITRE DE LILLE

L'installation des nouveaux chanoines aura lieu, en la Basilique-Cathédrale de Notre-Dame de la Treille, mercredi prochain 9 janvier, à 9 heures.

La cérémonie sera présidée par M. le vicaire général H. Dutoit, archidiacre de Lille.

LA GRÈVE DU TEXTILE

A HALLUIN

On brise les vitres

Les actes de vandalisme recommencent, après les injures et les menaces.

Dans la soirée de samedi, vers 22 h. 30, un inconnu a lancé une pierre dans une fenêtre du premier étage de la maison occupée rue Jean Jaurès, 157, par M. Jules Nollet, directeur de l'usine Polydor Stock et Cie.

Le projectile après avoir brisé une vitre est allé tomber dans la chambre où dormaient de jeunes enfants.

Il est probable que c'est la ville qui sera appelée à remplacer le carreau que les contribuables paieront.

Quoi qu'il advienne, la police recherche l'auteur de cet acte stupide et qui aurait pu être criminel.

Pour la protection de la main-d'œuvre agricole féminine

Un Comité de protection de la main-d'œuvre agricole féminine polonaise dans le Nord, vient de se constituer, sous la présidence d'honneur de M. le consul de Pologne à Lille, et de M. F. Leriche, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général du Nord, président de l'Office départemental agricole du Nord.

Ce Comité a pour but de venir en aide aux servantes agricoles qui se trouveraient momentanément dans un état de dénuement matériel ou d'abandon moral. On sait que la Pologne est actuellement le seul pays qui fournisse encore à l'agriculture française la main-d'œuvre féminine qui lui manque de plus en plus. Aussi, nos milieux agricoles ne sauraient-ils trop s'intéresser au sort des ouvrières que leur envoie ce pays ami.

Le nouveau Comité comprend des délégués dans tous les arrondissements; il est présidé par M. Georges Guilbaut, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général du Nord, président du Comice agricole de l'arrondissement de Lille, membre du Conseil supérieur du travail.

Le siège est à Lille, 116, rue de l'Hôpital Militaire.

Les expositions d'automobiles

La Fédération nationale de l'Automobile a reçu du bureau permanent international des Constructeurs d'automobiles, la liste des expositions autorisées à l'étranger et en France, pour l'année 1929.

En ce qui concerne la France, nous croyons utile de publier les indications contenues dans cette liste.

Les expositions auxquelles pourront figurer durant cette année, des véhicules automobiles sont, après l'avis de la Chambre syndicale des constructeurs de France, fixées comme suit:

Foire de Lyon (4-18 mars); Exposition de l'Automobile à Marseille (17-28 mars); IIIe Foire de Nantes (4-15 avril); Foire commerciale et internationale de Lille (6-21 avril).

Par contre, les demandes d'autorisation pour les expositions suivantes ont été rejetées:

Salon de l'Automobile de Lille (février à mars), ne pas confondre avec la Section automobile de la Foire commerciale internationale de Lille (6-21 avril), qui est seule autorisée; la Grande Semaine de Tours (9-20 mai); Exposition de cycles, motocycles et automobiles de Grenoble (15-23 février); Foire de Champagne à Troyes (26 mai-3 juin); Foire de Metz (27 juin-15 juillet); IIIe Grande Semaine du Limousin, à Limoges (18 mai-2 juin).

Le boulanger de Bouville a été retrouvé

Corbeil, 6 février. — Le boulanger de Bouville, M. Grenèche, qui avait disparu dans des circonstances extrêmement mystérieuses, vient d'être retrouvé.

M. Grenèche avait déjà disparu une première fois, il y a quatre ans. Retrouvé par un voisin, il avait fondu en larmes :

— Tu es gentil d'être venu me chercher, avait-il déclaré à celui-ci. Je n'aurais jamais osé rentrer seul chez nous.

Le boulanger vient d'être retrouvé chez une de ses cousines qui habite près de Chartres, à Thivors.

DEUX FEMMES ET TROIS ENFANTS CARBONISÉS DANS UN GOURBI EN FEU EN TUNISIE

Tunis, 6 janvier. — Dans une propriété, près de Mateur, le feu s'est déclaré dans un gourbi. On a retiré des décombres les cadavres carbonisés de deux femmes et de trois enfants.

Dernière Heure

LES DRAMES DU DIVORCE

Un Roubaisien tue son ancienne femme et l'ami de celle-ci à Strasbourg

Strasbourg, 6 janvier. — Un double assassinat a été commis cet après-midi à Neudorf, faubourg de Strasbourg.

Un représentant de commerce de Roubaix, M. Georges Foulet, âgé de 39 ans, s'est présenté aujourd'hui chez son ancienne femme divorcée, née Gillet, qui vivait avec M. Bouchet, ingénieur, et qui avait avec elle sa fille Monique, âgée de 8 ans.

M. Foulet qui avait obtenu par le jugement de divorce, l'autorisation de voir sa fille, demanda à sortir avec elle, mais l'enfant refusa. Il demanda alors des explications à son ancienne femme.

Une discussion éclata et Mme Foulet déclara qu'elle n'avait plus rien à faire avec lui.

Foulet tira alors des coups de revolver sur elle et sur M. Bouchet. Tous deux furent tués net. L'assassin prit la fuite. Ce soir, il s'est constitué prisonnier.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA DORDOGNE

Electeurs inscrits: 1.098. — Votants: 1.092
Suf. exprimés: 1.048. — Maj. absolue: 525

MM. le docteur Gadaud, maire de Périgueux, dép. g. rad...	901 ELU
Docteur Simonnet, maire de Bergerac, S.F.I.O.....	101 voix
Divers	46 »

Le siège était vacant par suite du décès de M. Eymery, qui avait été élu pour la première fois, sénateur le 11 janvier 1920. Il avait été réélu le 6 janvier 1921, au deuxième tour de scrutin, par 511 voix sur 1.091 votants.

M. Eymery était inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste.

L'élection législative de la Drôme

Valence, 6 janvier. — Les résultats de l'élection législative connus à 22 h. 30 sont les suivants:

Inscrits: 21.292; votants: 16.583; blancs ou nuls: 127. Suffrages exprimés: 16.456.

Ont obtenu: MM. Pouzin, ancien député, U.R.D., 6.715 voix; Moutet, ancien député, S.F.I.O., 5.946; Bonnardel, maire de Romans communiste indépendant, 3.345; Mortier, communiste, 450.

Il y a ballottage.

L'élection avait lieu pour pourvoir au remplacement de M. Nadi, décédé. Le 22 avril dernier, M. Nadi avait obtenu 7.541 voix; M. Pouzin, 7.121; M. Effantin, radical-socialiste, 2.465; M. Deux, communiste, 854.

Au ballottage, M. Nadi était élu par 19.298 voix, contre 8.100 à M. Pouzin.

LE RECORD BATTU

119 HEURES DE VOL

Los Angelès, 6 janvier. — A 6 h. 24, ce matin (heure locale) le « Question Mark » avait accompli 119 h. de vol, ayant ainsi dépassé tous les records aéronautiques déjà établis.

Une visite de MM. Poincaré et Chéron à l'Hôtel des Invalides

Paris, 6 janvier. — M. Poincaré et M. Henry Chéron, ministre des Finances, accompagnés du général Carence, représentant du ministre de la Guerre, de M. Labeyri, président de la Commission du domaine national, ont visité, ce matin, les locaux de l'Hôtel des Invalides, afin de se rendre compte des affectations données dans ces locaux, aux services de divers ministères.

Le Gouvernement se préoccupe, en effet, d'assurer le regroupement des administrations publiques dont les services sont épars depuis la guerre, au détriment de la bonne administration de l'Etat.

Le président du Conseil et le ministre des Finances ont parcouru les services de l'Office national des mutilés, et ont rendu visite aux grands invalides de la guerre, avec lesquels le Président du Conseil s'est cordialement entretenu.

Une allocution du roi de Serbie aux nouveaux ministres

Belgrade, 6 janvier. — Après la cérémonie de prestation du serment des nouveaux ministres le roi Alexandre a adressé une allocution aux membres du nouveau gouvernement dont voici le passage essentiel :

Malgré tous mes efforts pour que soit trouvée une solution permettant un travail harmonieux pour le renforcement de l'Etat et pour le bien général du peuple, il a été constaté au cours des dernières consultations, qu'une telle solution ne pouvait pas être obtenue dans les conditions actuelles par la voie parlementaire.

C'est pourquoi, je me suis décidé à écarter les difficultés par le changement du système d'administration et à chercher un remède aux maux dont souffrent la vie de l'Etat et du peuple. Animé de telles intentions, je vous ai convoqué pour collaborer avec moi, espérant que vous apprécierez à sa juste valeur, l'importance de la tâche et la signification de ma confiance. Au début de votre travail, je désire vous adresser quelques paroles qui devront être, pour vous, les directives de votre activité future.

En tant que ministres uniquement responsables devant moi, vous représentez, aujourd'hui, chacun dans son ressort, la plus haute autorité de l'Etat. Vous et vos subordonnés devez maintenir hautement l'autorité du pouvoir et lui attirer le respect en toute occasion. Vous n'y arriverez qu'en observant strictement les loi du pays, en ne permettant pas qu'elles soient déjouées, ni que la moindre atteinte ne leur soit portée.

L'ETAT DU ROI GEORGE S'AMÉLIORE

Londres, 6 janvier. — Un fait qui montre que l'état du roi inspire moins d'inquiétude est la visite que la reine, le prince de Galles et plusieurs membres de la famille royale ont faite cet après-midi à l'exposition de l'art hollandais et à laquelle ils sont restés près de trois heures. Le bulletin de ce soir cause une certaine satisfaction au Palais car il indique la reprise des progrès.

On fait remarquer que les mots « quelque amélioration » sont employés ce soir pour la première fois, les docteurs ayant jusqu'ici uniquement utilisé le mot « légère » en parlant de l'amélioration. Le transfert momentané du souverain dans la salle d'audience avait pour but de se rendre compte de l'effet qu'un changement produirait sur le malade. Le traitement ultra-violet a été de nouveau appliqué ce soir.

— A Marseille, on a reçu la liste des sept survivants du naufrage du « Malakoff » dont voici les noms : Le Grignec, Roger Derrinis, Henri Wolf, François Breton, Louis Oster, Lafontaine et Auguste Teil.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 7 JANVIER :

Aujourd'hui, sainte Mélanie; demain, saint Lucien. Soleil : Lever à 7 h. 45; coucher à 16 h. 08. Lune : Dernier quartier du 3; nouvelle le 11.

Bulletin météorologique pour la journée du 7 (Région Nord). — Temps passable, ciel nuageux avec quelques flocons de neige, se couvrant avec averses intermittentes; vent de Secteur Sud-Est, 6 à 8 m.; température sans changement; minimum stationnaire sur la veille.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : à 15 h. 30, local de la Goutte de Lait.

M. Eugène Bohn est nommé chevalier de la Légion d'honneur

Nous avons appris avec un très vif plaisir que M. Eugène Bohn, domicilié 67, rue de l'Alma, à Roubaix, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur; flatteuse distinction qui récompense à juste titre la belle conduite de notre concitoyen pendant la guerre.

M. EUGÈNE BOHN

M. Bohn, qui appartient à la classe de 1912, était brigadier au 8e d'artillerie au moment de la déclaration de la guerre. Au front, pendant toute la durée des hostilités, il se distingua par de brillants états de service. Trois élogieuses citations, la croix de guerre et la croix de Saint-Georges est récompense sa vaillance.

M. Bohn, qui a été blessé au cours de la campagne, était à l'époque de l'armistice, lieutenant au 15e d'artillerie.

Les nombreux amis que compte M. Bohn dans notre ville, particulièrement dans les milieux sportifs, se réjouiront de la haute distinction si bien méritée, qui vient de lui être décernée.

Nous nous joignons à eux pour lui exprimer à cette occasion, nos plus chaleureuses félicitations.

HALLE FLIPO. — Beurre 24.20; extra 25.50 et 30. Gruyère 17. Café 22. Biscuits, 6.50 à 11.

Le vernissage de l'exposition des peintres de marine au « Grand Hôtel »

Hier dimanche s'est ouverte, dans les vastes salons du « Grand-Hôtel », rue de la Gare, l'exposition des peintres de marine, organisée par la Société nationale des Beaux-Arts de la mer, sous le haut patronage du Ministère de la Marine.

De nombreuses personnalités de notre ville assistaient au vernissage de ce salon. Le ministre de la Marine avait tenu à se faire représenter par M. le capitaine de vaisseau Chenouard, commandant de la marine à Dunkerque; M. Hudelo, préfet du Nord, était présent à cette cérémonie.

MM. Fouqueray, président; Dugardin, vice-président, et Georges Glas, délégué de la Société nationale des Beaux-Arts de la mer, se firent un plaisir de piloter leurs invités à travers cette magnifique exposition qui restera ouverte jusqu'au 20 janvier inclus, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 18 h. 30.

AUX INDUSTRIELS. — Install.-électr. se retirant des affaires, cherche place chef électr. ou matériel, même étrang. Ecr. O. D. Jnal. 13631

A la Société amicale des Médaillées d'honneur du travail

Une section féminine des Médaillées du travail vient de se constituer. Les personnes susceptibles de faire partie du groupement se sont réunies dimanche à 10 h., au nombre de quatre cents environ, dans la salle des ventes de la Chambre de commerce.

Au bureau se trouvaient: Mlles Marie Veisse, présidente; Louise Veno, trésorière; Catherine Degand, secrétaire; Sophie Herbaut, Marguerite Veisse, Louise Deboovère, commissaires, et M. D. Ley, délégué administrateur du Consortium.

La présidente exprime tout le plaisir qu'elle éprouve à présider cette assemblée qui compte déjà 60 travailleuses ayant plus de quarante années de service.

Depuis longtemps, déclare Mlle Veisse, nous avions le désir de constituer un groupe de médaillées, à l'instar de la Société des Médaillés du travail. Grâce au concours de l'administration de cette société et à l'appui du Consortium, notre but est aujourd'hui atteint. La présidente remercie M. Ley de l'intérêt qu'il porte au groupement des médaillées; M. Georges Motte, qui a bien voulu mettre la salle des ventes de la Chambre de commerce à la disposition des médaillées, ainsi que la Presse. L'allocution de Mlle Veisse fut chaleureusement applaudie.

M. D. Ley, dans une causerie familière félicite les médaillées de se réunir en société. « Vous avez en raison, dit-il, de vous adresser au Consortium, qui d'ailleurs attache un grand prix à la vitalité de votre groupement. L'honneur de l'industrie roubaisienne. Il est temps, certes, que les médaillées prennent la place qui leur est due, et que la médaille du travail ne soit plus seulement honorifique. »

Faisant allusion à la loi sur les Assurances sociales, M. Ley est heureux d'annoncer qu'après deux ans de réclamations et de protestations, à chaque réunion des médaillés du travail, il vient de recevoir de M. Loucheur, ministre du Travail, l'assurance que les modifications nécessaires seront apportées à la loi, en faveur des vieux serviteurs âgés de 60 ans et plus, qui avaient été oubliés. Je me permets, dit-il, d'adresser en votre nom à M. le Ministre du Travail, tous nos remerciements, pour sa bienveillante promesse. » M. Edouard Roussel, ajoute-t-il, a droit aussi à nos remerciements pour les vœux qu'il a déposés le premier au Conseil général, en faveur des vieux travailleurs et des médaillés du travail.

En terminant, M. Ley, ajoute, aux applaudissements de l'assemblée, que les ouvrières ayant 40 ans de présence dans les usines recevront une allocation mensuelle de 20 fr. et celles qui comptent 50 années de présence, toucheront une allocation de 40 fr.

Mlle la présidente remercie M. Ley, pour son intéressante causerie et son aide efficace, puis on procède à la composition du Comité et la séance est levée.

LES BONS VINS... J. FOURLINNIE, 38, rue de Lannoy, Roubaix (Téléphone 20.62). 8208S

La fête enfantine dans les trois quartiers du Pile, des Trois-Ponts et du Sartel

L'Union Philanthropique avait organisé pour dimanche, dans le secteur des quartiers du Pile, des Trois-Ponts et du Sartel, une fête enfantine qui a obtenu un très vif succès. Bien avant 10 h., la salle de Luna-Park, rue Pierre-de-Roubaix, était remplie d'enfants accompagnés de leurs parents.

Un attrayant programme avait été élaboré pour la circonstance. Après la projection de quelques films choisis, le professeur Roberty, fit agréablement valoir son talent de prestidigitateur dans diverses productions qui furent vivement applaudies. Puis, ce fut la distribution, impatiemment attendue aux milliers d'enfants, de friandises et de jouets. Une vingtaine de Bons de Caisse d'Epargne de 25 fr. furent